



DEMANDE DE SUBVENTION 2022

1- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Objet associatif :

N° déclaration préfecture :

Adresse du siège social :

Numéro SIRET /SIREN:

Nom/prénom du Président :

N° téléphone :

Courriel :

Composition du bureau :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Autre :

	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
RIB	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de bénévoles :

Nombre d'adhérents :

Type de public concerné par votre activité :

Tout public

Jeune public

Adulte

Senior

Votre association est-elle affiliée à une Fédération, une Union, laquelle ?
.....

Renseignements concernant la fréquentation

2020/2021	Saint Pargoriens		Extérieurs		Total
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	
Nombre d'adhérents					

2021/2022	Saint Pargoriens		Extérieurs		Total
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	
Nombre d'adhérents					
Cotisation					

Liste des intervenants pour l'association

Nom prénom adresse	bénévole	En contrat		Nombre d'heures
		CDD	CDI	

2- DEMANDE DE SUBVENTION

Bilan de l'action 2021 :



[Empty grey box for presentation of the 2022 action or associative project]

Présentation de l'action ou du projet associatif 2022 :

[Empty grey box for presentation of the 2022 action or associative project]

Date et lieu de la (des) manifestations 2022 (pour certains joindre un calendrier annuel)

[Empty grey box for date and location of 2022 manifestations]

Partenariat :

[Empty grey box for partnership information]

L'association sollicite pour l'année 2022 :€

Justifier toute demande d'augmentation de la subvention :

[Empty grey box for justification of any increase in the subsidy]



PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

- les statuts en vigueur, et le règlement intérieur s'il existe
- l'avis d'insertion des statuts au journal officiel
- les délibérations des assemblées nommant le conseil d'administration
- un relevé d'identité bancaire de l'association
- procès verbal de l'assemblée générale 2021
- justificatif des aides obtenues auprès d'autres collectivités
- le justificatif d'assurance (l'attestation d'assurance étant valable annuellement, il est nécessaire de la fournir tous les ans, de veiller à la date d'expiration et de faire parvenir alors la nouvelle attestation en cours d'année à la mairie)

Si certains de ces documents nous ont déjà été adressés lors de demandes antérieures et s'ils restent d'actualité, il est inutile de les fournir à nouveau.

